

Rapport d'activité du Secrétariat du parlement et du Service parlementaire de révision

Autor(en): **Wissmann**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen
Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de
gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des
autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(2000)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-544952>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1. Rapport d'activité du Secrétariat du parlement et du Service parlementaire de révision

1.1 Secrétariat du parlement

1.1.1 Les priorités de l'exercice

Les activités du Secrétariat du parlement ont été marquées au cours de l'année par des événements réjouissants, mais aussi par des faits et développements difficiles. Dans différents domaines et dossiers, les travaux ont progressé et abouti à de bons résultats. L'assainissement des finances publiques avance. La préparation des élections de juges a été menée à une conclusion positive. Une étude atteste de la bonne préparation assurée par la Commission de justice en comparaison d'autres cantons; des améliorations sont prévues. La haute surveillance de la gestion des affaires des autorités de justice indépendantes de l'administration a été améliorée. La communication du Grand Conseil avec la Justice est plus ouverte. Divers projets du Conseil-exécutif ont été examinés par les commissions de surveillance, ou le seront prochainement: c'est le cas notamment de la réorganisation du portefeuille d'assurances, de Kofina+ et de la conception globale de la formation des enseignants. Le projet GRIS a été mené à terme, une opération réussie. Quant au projet NOG 2000, une étape importante a été franchie: la décision de principe sur la généralisation des nouvelles méthodes de gestion a été prise, le suivi parlementaire de la réalisation a été renforcé. Dans le domaine du droit parlementaire, des efforts ont été entrepris pour son optimisation (projet de loi sur les finances et les prestations et projet de révision partielle du droit parlementaire). Les travaux des deux commissions chargées de préavis des initiatives parlementaires (DIFC dans les bâtiments existants et Frein au déficit) ont avancé. L'une de ces commissions a été entre-temps dissoute après avoir accompli sa mission. Trois votations populaires concernant des objets controversés ont été menées à bien sans qu'aucune critique ne soit formulée publiquement à l'encontre des messages.

Le Secrétariat du parlement se trouve placé face à de nouveaux défis du fait des développements suivants: des chapitres essentiels de la nouvelle loi sur le Contrôle des finances sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2001. L'abrogation de l'article 45, alinéa 1, lettre b de la loi sur le Grand Conseil allège le Secrétariat du parlement du cahier des charges du Service parlementaire de révision. Au cours de l'année écoulée, il a contribué à la préparation de la mise en œuvre de la nouvelle loi. La direction de l'office a pris une part décisive à la réorganisation de la surveillance des finances cantonales. La suppression d'une tâche centrale de l'office entraîne cependant la perte d'un savoir spécialisé dans l'équipe du Secrétariat du parlement. Deux départs et une démission sont à l'origine de changements dans l'équipe. En les personnes de Patrick Trees, Gabriela Wolfisberg et Marianne Weber, le Secrétariat du parlement a perdu trois secrétaires de commission confirmés dont les qualités étaient reconnues. Le secrétariat de la CG a été pris en mains le 1^{er} avril 2000 par Stefan Wiedmer, celui de la CJus par Placida Grädel-Bürki au 1^{er} décembre. Ce brain drain dans les secrétariats des commissions amène la direction de l'office à devoir examiner la situation.

1.1.2 Secrétariat des commissions

1.1.2.1 Commission de gestion (CG)

La Commission de gestion a une nouvelle fois déployé d'intenses activités que son secrétariat a pu suivre grâce à ces 150 points de

poste. Outre les tâches ordinaires et récurrentes telles que l'examen préliminaire des affaires de Direction, des rapports, des instruments de planification et des pétitions et requêtes, la généralisation de NOG 2000 et le suivi des mandats attribués aux tiers ont constitué les points forts de ces activités.

La commission a examiné en tout 29 affaires de Direction et contrôlé la réalisation de trois. De plus, elle a accepté de se livrer à l'examen préliminaire de cinq textes législatifs cantonaux et inter-cantonaux, ce qui a permis de faire l'économie de commissions spéciales. Les affaires qui reviennent à un rythme annuel ou simplement périodique, telles que le plan informatique 2000–2003 du Conseil-exécutif, le rapport de gestion de la BEDAG, le rapport sur la situation du service de renseignement, le programme de construction des routes 2001–2004 et, pour la première fois, le crédit d'investissement 2001–2004 en faveur des transports publics ont occupé la commission tout au long de l'année.

Au premier semestre, l'examen du rapport de gestion 1999 et les préparatifs des journées d'inspection dans l'administration centrale en mai figuraient au programme, tout comme le rapport à présenter ensuite à ce sujet au Grand Conseil. Les inspections menées depuis 1996 dans l'administration décentralisée ont été poursuivies, et cette année, au mois de septembre, elles ont conduit la commission à la préfecture de La Neuveville et à celle de Cerlier.

Le projet NOG 2000 a sollicité la commission tout au long de l'année. Il faut relever particulièrement à cet égard les trois demi-journées d'audition des membres du parlement des cantons de Soleure, du Valais et de Zurich, l'examen préliminaire, avec le concours d'un expert externe, du rapport NOG 2000 présenté par le Conseil-exécutif, l'élaboration d'une déclaration de planification en vue de la session de septembre, en collaboration avec la CFin et les groupes de l'UDC, du PRD et du PS ainsi que les préparatifs à l'institution de la commission de mise en œuvre NOG.

Les mandats d'experts attribués par la commission au sujet de l'affaire de Direction «Kofina +», de la conception globale de la formation des enseignants (CGFE) et de l'interprétation à donner de la loi sur les situations extraordinaires (LEExtra) à la suite de l'ouragan Lothar se sont traduits par un volume de travail particulièrement important. La CG a déposé une motion sur le financement de la formation qui sera probablement traitée à la session d'avril 2001.

La commission s'est réunie en plénum en 15 séances d'une journée entière et 9 séances d'une demi-journée. De plus, elle s'est rendue sur place pour constater les dégâts causés par Lothar et assister aux travaux de déblayage. Les sections de la commission ont tenu en tout 53 séances et un grand nombre de séances brèves pour s'acquitter de l'examen préliminaire des affaires de Direction, rapports, dénonciations à l'autorité de surveillance, pétitions et requêtes et autres affaires particulières. Le secrétariat a assuré la préparation et le suivi de ces travaux.

1.1.2.2 Commission des finances (CFin)

Le secrétariat de la CFin a pour sa part assuré la préparation et le suivi de 16 séances plénières. Les affaires importantes telles que le budget, le plan financier, le compte d'Etat, la mise en œuvre de la loi sur le Contrôle des finances et diverses affaires de Direction ont en outre donné lieu à des séances de section. Pour des raisons d'économie, le compte rendu de ces séances a cependant été limité au strict minimum.

Le secrétariat de la CFin était composé d'une secrétaire et d'un rédacteur de procès-verbaux, travaillant à un taux d'occupation de 80 et de 20 pour cent respectivement. Deux facteurs complémentaires ont entraîné la redistribution des taux d'occupation: l'efficacité de la rédaction des procès-verbaux a permis de réduire le taux d'occupation du rédacteur, et les points libérés ont pu être transférés à la secrétaire de la commission, dont le volume de travail a pris des proportions particulièrement importantes en raison d'un concours de circonstances extraordinaires. On peut notamment mentionner à cet égard les travaux liés à la pétition Halte (travail pour la CFin), la mise en œuvre de la loi sur le Contrôle des finances (participation à un groupe de travail interne) et la généralisation des méthodes de gestion NOG (participation à des groupes de travail internes et travaux pour la CFin).

1.1.2.3 Organe de suivi NOG 2000

L'organisation du suivi parlementaire du projet NOG 2000 a été modifiée au cours de l'année. Le Grand Conseil a décidé, à la session de septembre, de remplacer l'organe de suivi par une Commission de mise en œuvre. En novembre, il a désigné les membres de cette commission. Le Secrétariat du parlement a tenu le secrétariat de l'organe de suivi et assuré la préparation de l'AGC concernant l'institution de la Commission de mise en œuvre; en novembre, il a pris sur lui de tenir le secrétariat de la nouvelle commission. L'organe de suivi a concentré ses travaux sur la simulation NOG 2000, la généralisation des nouvelles méthodes de gestion et l'exercice de la haute surveillance en mode NOG. Sans l'étoffement de ses effectifs, le Secrétariat du parlement ne sera pas en mesure d'accomplir avec le professionnalisme qui convient les tâches nouvelles et difficiles qui sont liées au secrétariat de la Commission de mise en œuvre.

1.1.2.4 Commission de justice (CJus)

La Commission de justice et son secrétariat ont été appelés à préparer plusieurs élections en l'an 2000. A la Cour suprême, il a fallu repourvoir trois postes de juges et quatre postes de juges suppléants. Au Tribunal administratif, il a fallu prévoir l'élection d'un juge et celle du président au 1^{er} janvier 2001. De plus, dans les commissions d'estimation des arrondissements 1 et 5, la Commission de recours en matière de privation de liberté à des fins d'assistance et la Commission des améliorations foncières, il s'est agi de remplacer un membre. Pour le secrétariat, l'élection des membres du Tribunal arbitral des assurances sociales conformément à la LiLAMAM a demandé un important volume de travail, d'autant que c'était la première fois. Sur 46 postes de juge spécialisé, deux n'ont pas encore été pourvus.

Le secrétariat a été chargé de préparer et de conduire l'enquête auprès des cantons au sujet de la préparation des élections de juges et de l'évaluation des juges en fonction. Les résultats de cette enquête ont été analysés par la professeure R. Kiener, qui a présenté son rapport fin juillet. Dans la comparaison entre les cantons, la procédure appliquée dans le canton de Berne se présente sous un jour plutôt favorable. Les améliorations possibles ont déjà été introduites ou sont en préparation. Le rapport a amené la CJus à décider de s'opposer à l'introduction du salaire au mérite pour les juges. La CJus a examiné les rapports de gestion des autorités judiciaires suprêmes et du Ministère public, non sans s'être rendue en inspection sur place. Elle a fait part de ses conclusions dans un rapport présenté au Grand Conseil. A titre d'essai, les inspectrices et inspecteurs de l'Office de gestion et de surveillance de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques se rendront en inspection auprès des autorités de justice in-

dépendantes de l'administration, placées sous la surveillance de la commission. Toutes ces autorités auront été inspectées d'ici à la fin de l'année. La CJus se verra remettre les rapports à ce sujet.

La commission et son secrétariat ont fait l'examen préliminaire de plusieurs textes législatifs que la Conférence des présidents lui avait attribués.

Pour la première fois, la CJus s'est occupée du projet NOG 2000. La commission est en effet représentée dans la Commission de mise en œuvre et dans la section directrice.

Au 1^{er} décembre, il y a eu un changement dans le secrétariat de la commission. Madame Gabriela Wolfisberg, avocate, s'est démise de ses fonctions après deux ans d'activité. Sa succession est assurée par Madame Placida Grädel-Bürki, licenciée en droit.

1.1.2.5 Autres commissions

Le Secrétariat du parlement a apporté son soutien à deux commissions chargées de l'examen préliminaire de deux initiatives parlementaires (voir ch. 1.1.4).

1.1.3 Conseil, assistance, information et documentation

1.1.3.1 Conseil et assistance

Conseil juridique, conseil

Comme les années précédentes, le Secrétariat du parlement a rempli différents mandats de conseil. Il s'est agi avant tout d'interventions, de mandats et de procédés.

Droit parlementaire

Le 18 novembre 1999, le Bureau du Grand Conseil a décidé de lancer une révision partielle du droit parlementaire. Un groupe de travail de la Chancellerie d'Etat placé sous la conduite du secrétaire du parlement a préparé le projet. Sans être une réforme de fond, la révision proposée a surtout pour objet l'amélioration ponctuelle du travail du Grand Conseil. D'un point de vue formel, la révision porte sur trois points essentiels: les mandats législatifs et les rapports demandés par le Grand Conseil, la correction de quelques faiblesses de la législation sur le Grand Conseil et la réalisation du mandat d'examen énoncé à l'article 12, alinéa 2 LGC. Le 18 décembre, le Bureau du Grand Conseil a donné le feu vert pour la procédure de consultation.

Messages au peuple

Les électrices et électeurs du canton de Berne ont donné leur avis sur quatre projets dans l'année écoulée: loi sur les impôts (projet principal et projet alternatif), mise à l'arrêt de la Centrale de Mühleberg et initiative sur les carburants. Le Secrétariat du parlement a contribué pour une part essentielle aux travaux du Bureau du Grand Conseil et à ceux du groupe de travail chargé de la rédaction du message au peuple.

Réponses aux interventions

Le Secrétariat du parlement a rédigé une réponse écrite à une intervention (1999: 6) pour le compte du Bureau du Grand Conseil.

GRIS

La réalisation du projet informatique GRIS a été menée à terme au début de l'année. Le système est donc entré dans la phase opérationnelle. Le logiciel a dans une large mesure été réalisé comme il avait été prévu. En réponse à des besoins manifestes, un site Internet a été mis au point pour les parlementaires, alors qu'à l'origine, ce n'était pas prévu. Le crédit voté pour le projet a suffi. Du fait du commencement de la phase d'exploitation, la responsabilité administrative de GRIS est passée à l'Office d'information. Le Secréta-

riat du parlement continue de faire le relais entre le Grand Conseil et l'administration de GRIS.

1.1.3.2 *Information et documentation*

En 2000 le service d'information et de documentation s'est acquitté de 667 mandats (+ 7% par rapport à l'année précédente). 333 mandats (50%) ont été déposés pendant les sessions.

63 pour cent des mandats émanent de parlementaires, 27 pour cent de tiers (secrétariats des partis, autres cantons, médias, anciens membres du Grand Conseil, etc.) et 10 pour cent de l'administration. Le Secrétariat du parlement gère une boîte à lettres électronique du Grand Conseil («Contacts»). Il arrive fréquemment que des internautes adressent des demandes d'information au Grand Conseil.

1.1.3.3 *Organisation de manifestations et enquêtes*

Le Secrétariat du parlement a également offert son soutien administratif aux groupes parlementaires indépendants (notamment au groupe culturel, au groupe Santé et politique sociale et au groupe Agenda 21) dans l'organisation de manifestations durant la pause de midi.

En juin et juillet, le Secrétariat a organisé en collaboration étroite avec la Direction des finances et l'organe de suivi NOG 2000 une simulation en trois volets pour la mise à l'essai du modèle de pilotage en mode NOG. Au mois d'août, il a organisé la séance d'information sur le Rapport NOG 2000 du Conseil-exécutif: clôture de la période d'essai et généralisation.

1.1.4 **Initiatives parlementaires**

Le Secrétariat du parlement a accompagné les travaux de deux commissions chargées de faire l'examen préliminaire d'initiatives parlementaires. Dans les deux cas, les travaux ont demandé un grand investissement de temps et d'énergie.

Initiative parlementaire 220/98 Portmann «Suppression des décomptes individuels des frais de chauffage dans les immeubles existants»

A la session de janvier 1999, le Grand Conseil bernois avait adopté une initiative parlementaire demandant la suppression des DIFC dans les immeubles existants. La commission chargée de l'examen préliminaire a mené ses travaux à terme au cours de l'année. Lors

de la session de juin, le Grand Conseil a adopté en seconde lecture la modification de la loi sur l'énergie, modification entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Initiative parlementaire 243/98 Bolli Jost «Frein au déficit»

Le 20 décembre, la commission chargée de l'examen préliminaire de l'initiative a voté à l'intention du Grand Conseil un projet élaboré en une année et demie de travail. Madame Bolli Jost avait déposé à la session de novembre 1998 une initiative parlementaire dans laquelle elle demandait qu'un frein au déficit soit inscrit dans la Constitution cantonale. Le Grand Conseil a exprimé son soutien provisoire en janvier 1999. La commission chargée de l'examen préliminaire a envoyé le projet en procédure de consultation au mois de juin. Les électrices et électeurs, tout comme le Grand Conseil, pourront donner leur avis au cours de cette année.

1.2 **Service parlementaire de révision**

Le Service parlementaire de révision a concentré ses activités sur l'évaluation des données chiffrées figurant dans le compte d'Etat 1999 et le budget 2001. De plus, le réviseur du Grand Conseil a rempli différents mandats pour la Commission des finances dans le domaine des conseils, l'informant également régulièrement sur l'évolution des dossiers en suspens à l'Intendance des impôts. Il a fait la révision complète des activités du Contrôle des finances, un travail dont il a pu tirer des conclusions globalement positives. Le 1^{er} janvier 2001, la nouvelle loi sur le Contrôle des finances est entrée en vigueur dans son entier, non sans avoir nécessité auparavant divers travaux de coordination qui devaient permettre un passage ordonné du système dual au système moniste.

Dorénavant le Contrôle des finances accomplira les tâches du Service parlementaire de révision et informera directement la Commission des finances sur les résultats essentiels de son travail. De plus, la Commission des finances a la possibilité, consignée dans un accord de prestations, de recourir à ses services. La qualité du travail du Contrôle des finances et de sa comptabilité sera désormais contrôlée par un service de révision externe.

Berne, le 8 janvier 2001

Le secrétaire du parlement: *Wissmann*

